

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-175/SG/FP portant admission, au bénéfice d'une allocation viagère, d'un planton auxiliaire ..

n° 69-175/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
24 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Omar Elmi Sougal, planton auxiliaire (échelle IV, 3° échelon), en service au Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), qui comptera au 1er avril 1969 35 ans, 4 mois, 18 jours de service sera, pour compter de la même date, admis au bénéfice d'une allocation viagère d'ancienneté bavarable trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie délivrée par les autorités compétentes. M. Omar Elmi Sougal aura droit à une indemnité compensatrice de congé payé non pris, pour la période du 1 janvier au 1er avril 1969, égale à 8 jours de salaire.